

RYTHMES SCOLAIRES

Compte rendu groupe de travail du 19 avril 2013

Présents : AEP (Mme Sarazin et Galzi)

Ecoles Mme Boussiquet, Mme Anrich et Mme Richard

Mairie : V. Lesquier, S. Carmona, L. Sastre (ATSEM)M. Richard, G. Massei

2lus : S. Bessiere, H. Beaulieu, T. Aboulafia

Associations : Cordes swing

Absents excusés : Tennis club, Mme Toulza.

Un groupe de pilotage sera mis en place. Il sera chargé de valider les travaux du groupe de travail. Pour être efficace, il doit être un groupe restreint. Il conviendra de définir un ou 2 représentants par catégorie d'acteurs : AEP, enseignants, services concernés, élus, associations.

Les activités pédagogiques complémentaires seront mises en place dès septembre 2013. Pour l'instant la forme qu'elles prendront n'a pas été encore évoquée par les équipes enseignantes.

Présentation d'un powerpoint sur le contenu du PEDT (fichier joint).

Dans le cadre d'une réunion de l'ensemble des coordonnateurs enfance jeunesse le mercredi 17 avril, la DDCS a précisé quelques points règlementaires : le PEdT n'est pas obligatoire mais il est indispensable pour toute demande de dérogation et pour un possible assouplissement des normes d'encadrement. Les normes d'encadrement ne sont donc pas assouplies de fait dans le cadre de la réforme (1 animateur pour 14 enfants en maternelle contre 1/10 actuellement et 1/18 en élémentaire contre 1/14 actuellement), mais une dérogation doit être soumise à la DDCS qui peut l'accorder ou pas en fonction du PEdT.

Le PEdT intègre les temps scolaires, péri et extra scolaires. Il doit donc être dans la continuité du projet d'école.

Plusieurs communes du département se sont engagées pour une mise en place dès septembre 2013. Plus proches de nous ce sont les St Mathieu, Jacou, Clapiers. Quelques-unes dévoilent leurs modèles de réorganisation du temps scolaire. Les communes choisissent plusieurs manières de récupérer les $\frac{3}{4}$ d'heure de TAP. Les modèles d'organisation sont propres à chaque commune en fonction de la concertation ou pas qui est mise en place, des besoins de la population et de leurs moyens. Nous ne sommes pas encore en mesure de savoir quel type d'organisation améliorera le bien-être des enfants ou l'efficacité des apprentissages.

Quelques exemples :

- Information sur les communes de St Mathieu et sur Jacou qui ont choisi de s'engager dès 2013 et qui proposent des TAP gratuits.
- Exemple de Paris avec mise en place du Temps d'activités périscolaires (TAP) de 2 $\frac{1}{2}$ journées sur la semaine permettant de bénéficier d'un temps d'activités plus long pour mettre en place des contenus. La classe finit vers 15h30 deux jours par semaine avec une alternance

possible entre les écoles de la ville (lundi et jeudi pour une partie et mardi et vendredi pour l'autre)

Le projet de l'école de l'école élémentaire s'est construit sur le constat de difficultés de concentration et d'agressivité des élèves. Ils présentaient un faible intérêt pour la lecture et étaient peu autonomes.

Les projets d'école doivent être renouvelés en 2014. L'évaluation reste à faire.

Possibilité de fonctionner par cycles d'activités

Question sur le transport scolaire : le transport scolaire se fera t'il dès la fin de l'école où après le TAP ?

Si l'on part du principe que l'on souhaite faire bénéficier de nombreux enfants de ces activités éducatives il faut envisager de décaler le transport scolaire après les TAP, d'autant qu'il est fort possible que peu de parents soient chez eux pour récupérer leurs enfants vers 16 h.

Partir des deux projets d'école et dégager les objectifs généraux communs que l'on peut relier avec les objectifs généraux sur les différentes structures d'accueil de la commune : essayer de définir un référentiel de compétences.

Dégager des objectifs généraux qui seront déclinables selon les tranches d'âge. Que veut-on pour ces enfants ? quelles sont nos priorités ?

Idée de transversalité.

Le PEdT doit être élaboré sur la base d'un diagnostic local. Ce qui est valable pour une commune ne le sera pas forcément pour la nôtre. A chaque territoire correspond une population et des besoins différents. Par ailleurs chaque commune dispose de moyens propres. Prades-le-Lez bénéficie par exemple d'un vivier associatif très important.

Il faut faire un état de l'existant :

- Activités proposées par les associations
- Structures municipales
- Installations disponibles...

Dates des prochaines réunions : Jeudi 30 mai et jeudi 13 juin.